



Délibération affichée, rendue exécutoire,
après transmission au Contrôle de Légimité le : 10 février 2022
AR n° 078-200062248-20220209-lmc1128750A-DE-1-1

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Vote du Budget 2022

Le 9 février 2022, le Comité Syndical de Seine-et-Yvelines Numérique s'est réuni par voie dématérialisée sur convocation du Président du Comité syndical adressée le jeudi 3 février 2022.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Seine-et-Yvelines Numérique,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

Vu la délibération 2022-CSYN- XX relative au rapport sur les orientations budgétaires 2022

Vu le rapport de M. le Président du Comité syndical ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE le budget annexe S-YNCA primitif pour l'exercice 2021 du syndicat mixte ouvert Seine-et-Yvelines Numérique voté par nature et au niveau du chapitre, arrêté en dépenses et en recettes aux chiffres ci-après :

		Mouvements réels	Mouvements d'ordre	TOTAL
Fonctionnement	Dépenses	25 106 601,91	-	25 106 601,91
	Recettes	25 106 601,91	-	25 106 601,91
Investissement	Dépenses	-	-	-
	Recettes	-	-	-
TOTAL	Dépenses	25 106 601,91	-	25 106 601,91
	Recettes	25 106 601,91	-	25 106 601,91

La présente décision peut être attaquée par la voie d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication suivant les articles R. 421-1 et R. 421-2 du Code de justice administrative.

Président du Comité Syndical
Seine-et-Yvelines Numérique



Bertrand COQUARD

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Vote du Budget 2022

Président de séance : Monsieur Bertrand Coquard

Présents : 17

M. Eddie AÏT, Mme Sonia BRAU, Mme Jessica BULLIER, M. Bertrand COQUARD, M. Bruno CORADETTI, M. Daniel COURTES, M. Nicolas DAINVILLE, Mme Cécile DUMOULIN, Mme Anne HERY LE PALLEC, M. Thomas LAM, M. Denis LARGHERO, Mme Nathalie LEANDRI, M. Benoit POUYET, M. Serge QUÉRARD, M. Laurent RICHARD, M. Jean-Marie TÉTART, M. Dominique TURPIN.

Pouvoir : 4

M. Pierre Bédier à M. Bertrand Coquard, M. Julien Chambon à M. Bruno Coradetti, M. Jean-Michel Fourgous à M. Nicolas Dainville, M. François Garay à M. Dominique Turpin.

Le calcul du quorum s'établit comme suit :

Compétence	Membres	Quorum	Présents ou Représentés
Administration Générale	25	14	21

Adopté à l'unanimité